SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Nombre de	Nombre de	Nombre de	Nombre de pouvoirs
conseillers en	conseillers	conseillers	
exercice	présents	votants	
50	21	22	1

Date de la convocation: 19/06/2023

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures et trois minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents: GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – BOIRON Noëlle – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – POIRIER Gilles – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – LATU Roland – PICHON Gilles – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

<u>Etaient excusés</u>: THOMASSE Gabriel – MAURY Jean-Pierre – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky (donne pouvoir à LATU Roland) – GARGOUIL Francis – SENELAS Rozeen

<u>Etaient absents</u>: VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – CARRETIER Michel – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – LAFRECHOUX Joël – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – BOUCHET Roland – RENOUARD Chantal – BOIRON William – LEONET Frédéric

Observation:

CACLIN Philippe est arrivé quand le Comité Syndical était fini

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian Administratifs : GORGEON Pauline – LAURIN Pauline – DALMON Enzo

Délibération n°282 27062023

Décision modificative n°1

Le Président propose la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

Compte 2158 : Autres install., matériel et outillage techniques : - 2 000.00 €

Compte 275 : Dépôts et cautionnements versés : + 2 000.00 €

Le budget reste équilibré en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- la décision modificative n°1 et DONNE pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative.

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Le Président, M. Philippe BELLIN A Valence en Poitou, le 30/06/2023



AR Prefecture

086-200058832-20230627-282_27062023-DE Reçu le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023